

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>CIMGUARD® 20</b> Mesure préventive de corrosion
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	Sans objet
<b>Code du produit</b>	B00303
<b>Usage recommandé</b>	Mesure préventive de corrosion
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	

**Nom de la société** CIMCOOL® Industrial Products LLC  
3000 Disney Street  
Cincinnati, Ohio 45209

**Telephone (General Information)** 513-458-8100  
**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** 1-800-424-9300 (CHEMTREC)  
**Emergency telephone number (outside USA)** 1-703-527-3887 (CHEMTREC)

### Fournisseur

**Nom de la société** Milacron Canada Corp.  
**Adresse** 1175 Appleby Line Road, Unit B-1  
Burlington Ontario L7L5H9 Canada

**Telephone (General Information)** 905-319-1919  
**Emergency telephone number (outside USA)** 1-703-527-3887 (CHEMTREC)

**Fournisseur** Non disponible.

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 4
<b>Dangers pour la santé</b>	Irritation de la peau	Catégorie 2
	Irritation des yeux	Catégorie 2B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Liquide combustible. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Conseil de prudence

### Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Autres dangers

Combustible.

### Renseignements supplémentaires

Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	30 - 60
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	30 - 60
DIETHYLENE GLYCOL MONOETHYL ETHER ACETATE		112-15-2	1 - 5
2,2',2''-Nitrilotriéthanol		102-71-6	1 - 5
Autres composant sous les niveaux à déclarer			10 - 30

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### Contact avec la peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. Ne pas donner de liquide. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Irritation de la peau.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

### Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Mousse antialcool. Poudre chimique. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et au milieu environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter l'équipement de protection approprié.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Liquide combustible.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Nettoyer selon les réglementations applicables.  Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Contactez les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Si le produit est gelé, il se séparera. Le laisser entièrement fondre à la température ambiante et bien l'agiter avant de l'utiliser. Ne pas laisser le matériel geler. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ACGIH

	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Vapeur.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	TWA	5 mg/m3	Brouillard

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

	Type	Valeur
TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

	Type	Valeur
TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

	Type	Valeur	Forme
TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

	Type	Valeur
TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

	Type	Valeur
TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6)	TWA	3.1 mg/m3
		0.5 ppm

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

	Type	Valeur
TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3

#### Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

	Type	Valeur
TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

#### Directives au sujet de l'exposition

##### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Provide eyewash station and safety shower.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Éviter tout contact avec les yeux. Une douche oculaire est recommandée.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	On recommande des gants en nitrile.
<b>Autre</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants
------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	CLEAR
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Non disponible.
<b>Odeur</b>	CHEMICAL
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	< 0 °C (< 32 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 179.44 °C (> 355 °F)
<b>Point d'éclair</b>	61.7 °C (143 °F) Setaflash
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	≤ 20.5 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C 7 cSt @ 100°F (38°C)
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.

<b>Classe du point d'éclair</b>	Combustible IIIB
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>VOC ASTM D2369</b>	87 %

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation qui pourraient former des nitrosamines cancérigènes. Acides. Agents comburants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La fumée, les émanations, les oxydes d'azote, et les oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Irritation de la peau.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	4190 mg/kg
DIETHYLENE GLYCOL MONOETHYL ETHER ACETATE (CAS 112-15-2)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Lapin	15000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	11 g/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
<i>Brouillard</i>		
CL50	Rat	5.28 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	Irritant	
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant</b>		
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	Sensibilisateur.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	
	L'huile / distillat répond à l'exigence de l'UE de moins de 3% (p / p) d'extrait de DMSO pour le composé aromatique polycyclique total (PAC) en utilisant IP 346.	

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut provoquer somnolence et des vertiges.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
<b>Effets chroniques</b>	Non classé.	
<b>Autres informations</b>	La classification des dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)
		565.2 - 658.3 mg/l, 48 heures
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)
		450 - 1000 mg/l, 96 heures
DIETHYLENE GLYCOL MONOETHYL ETHER ACETATE (CAS 112-15-2)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50	Daphnia
		100 - 201 mg/l, 48 heures ECHA
Poisson	CL50	Poisson
		100 - 110 mg/l, 96 heures ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
		2.9 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50	Daphnia
		1.4 mg/l, 48 heures
<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>		
<b>Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau</b>		
2,2',2''-Nitrilotriéthanol		-2.3
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillats légers (pétrole), hydrotraités), POLLUANT MARIN
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	9
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Oui
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

<b>UN number</b>	UN3082
<b>UN proper shipping name</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	Yes
<b>ERG Code</b>	9L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Other information</b>	
<b>Passenger and cargo aircraft</b>	Allowed with restrictions.
<b>Cargo aircraft only</b>	Allowed with restrictions.

## IMDG

**UN number** UN3082  
**UN proper shipping name** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), MARINE POLLUTANT

### Transport hazard class(es)

**Class** 9

**Subsidiary risk** -

**Packing group** III

### Environmental hazards

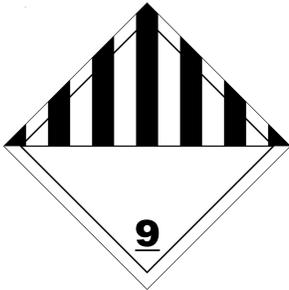
**Marine pollutant** Yes

**EmS** F-A, S-F

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



**Informations générales** Polluant marin réglementé par l'IMDG.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

## Protocole de Montréal

Sans objet.

## Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

**Date de publication** 03-15-2019

**Version n°** 01

**Classements NFPA** Santé: 1  
Inflammabilité: 2  
Instabilité: 0

**Avis de non-responsabilité** À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Informations relatives à la révision** Identification du produit et de l'entreprise : Types de substance  
Identification des dangers : Classification des dangers UE  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants  
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples  
Renseignements sur le transport : Nom de l'agence, type d'emballage et sélection du mode de transport  
Renseignements sur la réglementation : Symbole de danger - Étiquetage  
Attributs et utilisations de la substance; données expérimentales : Utilisations du produit  
Données réglementaires relatives au danger : Asie Pacifique  
GHS: Classification